



Ré~Avenir

Groupe de Travail : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Objectif :

Promouvoir la diffusion de bonnes pratiques sur le thème de l'Éclairage Public afin de sensibiliser les Élus sur sa nécessaire maîtrise pour une réduction des consommations électriques et la préservation de l'environnement.

Pourquoi ?

Selon l'ADEME, 42% des consommations d'électricité (en Kwh) des communes sont liées à l'éclairage public.

L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public.

Par ailleurs, il importe de prendre en compte les nuisances environnementales liées à la lumière.

Mode opératoire

- Faire un état des lieux de la gestion de l'éclairage public par commune,
- Rechercher les « bonnes pratiques » développées par des communes ou communautés de communes dans tous leurs aspects : techniques, environnementaux et sur le plan de la sécurité des biens et des personnes,
- Faire l'état des outils et aides existants comme le pré-diagnostic en ligne développé par l'ADEME (OPEPA)
- Sensibiliser les Élus et les habitants.

Que fait Ré Avenir ?

- Réalise une veille sur les informations disponibles et les communique,
- Contribue à améliorer la connaissance des élus,
- Trace des voies pour contribuer à l'amélioration de la gestion de l'éclairage public.
- Sensibilise les habitants

Contacts :

Général :
reavenir17@gmail.com

Groupe de Travail :
jeanpaulrichon@yahoo.fr